

Procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire **du 17 avril 2013 à 20h00** **à l'Hôtel du Barrage à Rossens**

Présents : Selon liste des présences

Excusés : Laurence Roussel (Présidente), familles Cupillard, Gumy, Marolleau, Richard.

1. Salutations

En l'absence de Mme Laurence Roussel, présidente, Marc Arrighi souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes et annonce les familles qui se sont excusées.

2. PV de l'assemblée générale de 2012

Ce PV ne faisant l'objet d'aucune remarque, il est accepté avec remerciements à son auteure.

3. Rapport de la présidente

M. Marc Arrighi présente le rapport de la présidente. La crèche de la Marelle peut compter sur une équipe éducative stable et compétente. A noter que les stagiaires se sont bien intégrées et impliquées. La fréquentation de la crèche est bonne. Elle bénéficie d'une bonne reconnaissance et de beaucoup de crédibilité. Une liste d'attente existe, surtout pour les bébés, ce qui amènera à l'ouverture d'un nouveau site géré par la crèche La Marelle à Grangeneuve qui accueillera un groupe pour bébé dès le mois d'août. Ceci amène de ce fait beaucoup de travail pour la crèche actuellement. De plus, un déménagement avait été annoncé il y a 2 ans. Ce n'est que depuis 2 semaines que la crèche sait enfin où se seront déplacés les groupes de Farvagny, cf. ci-dessous.

4. et rapport d'activité de la crèche

Mme Muriel Villos fait le point sur les activités de la crèche en mettant l'accent sur tout le travail effectué dans les « coulisses » par l'équipe éducative, à savoir : colloques, préparation de la sortie de la crèche, ...cf. rapport de Muriel

5. Rapport de la caissière

Mme Claudine Pochon passe en revue les comptes et apporte quelques précisions :

- En 2012, les frais de gardes ont été répartis de la façon suivante : les parents ont contribué pour 56 %, les communes pour 33% et l'Etat (nouveau) pour 11%.
- La Loterie Romande a offert CHF 400.00 par place d'enfant que l'on peut accueillir, soit CHF 12'000.00.
- La provision créée pour la formation DAS a été dissoute et la provision pour Pertes sur débiteurs a été diminuée, un petit montant ayant pu être récupéré.
- Le poste « Frais divers et petit matériel » regroupe tout ce qui touche aux produits de soin, bavettes, vaisselle, pampers, etc.
- La cotisation annuelle pour la Fédération fribourgeoise des crèches s'élève à CHF 90.00 par place d'accueil.
- Des jetons de présence ont été octroyés aux membres du comité pour les 9 séances qui ont eu lieu en 2012.
- Les frais bancaires sont liés à la taxe de versements effectués au guichet postal.
- Les comptes avec les * sont liés à la vente de jus de pomme.
- Le bénéfice pour les manifestations extra-crèche sera utilisé pour le déménagement et éventuellement la fête des 20 ans (ou 21 ans !) de la crèche ainsi que pour l'achat de jeux. A noter que ce bénéfice ne sert pas à combler un quelconque déficit.
- L'exercice 2012 se solde par un déficit de CHF 4'482.22 alors que le budget prévoyait un déficit de plus de CHF 29'000.00.

- Au 31 décembre 2012, le capital se monte à CHF 23'882.08.
- A ce jour, les postes « Débitéur Impôt anticipé », « Débitéur Allocations familiales » et « Avance Communes du Gibloux » sont remboursés.

6. Rapport des vérificateurs des comptes

Les comptes ont été vérifiés et approuvés. Les vérificateurs et le comité félicitent et remercient Mme Claudine Pochon pour la bonne tenue de la comptabilité.

M. Marolleau a fini son mandat de 2 ans. Mme Richard devient donc 1^{er} vérificateur.

2^e vérificateur : Mme Magne.

Vérificateur suppléant : Mme Monney.

7. Election au sein du comité

Pour compléter le comité, celui-ci procède à l'élection d'un nouveau membre, à savoir M. Alain Oberson de Rossens.

8. Ouverture d'un site à Grangeneuve

Le site de Grangeneuve va accueillir de nombreux nouveaux employés et Grangeneuve aimerait de ce fait concrétiser son vieux projet de crèche d'entreprise. Une crèche de ce type n'est toutefois pas possible à mettre en place dans le cadre de l'Etat de Fribourg. L'ACG a par conséquent demandé au comité de la crèche La Marelle s'il était intéressé à chapeauter cette nouvelle structure. Celui-ci a accepté. Un groupe de petits identique aux Piccolos sera donc ouvert avec certaines places mises à disposition aux enfants du personnel de Grangeneuve. L'équipe éducative est déjà constituée. Le groupe se nommera « les funambules ». Actuellement, une moyenne de 6 enfants par jour sont inscrits. En fonction des demandes, un groupe de grands s'ouvrira dans un deuxième temps. Exceptionnellement, les enfants du groupe « funambules » qui auront 2 ans avant le 31 décembre pourraient être transférés en janvier dans le groupe de grands. Ces groupes seront installés dans la maison des Criquets dans le site de Grangeneuve. Elle bénéficie d'une très bonne situation ainsi que d'un grand jardin. Une demande a été faite aux parents pour récupérer du matériel. Pour l'instant, cela fonctionne bien. Ce seront essentiellement des nouveaux enfants qui y seront accueillis, mais ceci peut aussi concerner des enfants actuellement à Farvagny qui pourraient être transférés suivant les possibilités. Des informations sur les enfants concernés par ce transfert seront transmises normalement fin avril.

9. Déménagement du site de Farvagny

Il y a bientôt 2 ans, la crèche a reçu le congé pour l'automne 2013 pour les locaux situés dans les bâtiments du Home, ce dernier devant être agrandi pour pouvoir continuer à toucher des subventions. L'ACG était chargée de trouver de nouveaux locaux. C'est il y a deux semaines que le comité a reçu des informations sur des locaux disponibles et adéquats, situés dans l'ancienne école de Villarlod. Et c'est ce matin que la confirmation a été donnée au comité que ce déménagement pourra avoir lieu et ce d'ici la fin juillet 2013 au plus tard. Cette situation sera provisoire, pour 3 ans, étant donné qu'un nouveau bâtiment va être construit près de l'école primaire à Farvagny et qu'il est prévu qu'il accueille la crèche dès 2016. A noter qu'à long terme, la crèche La Marelle fonctionnera toujours sur deux sites, tenant compte qu'il est plus adéquat d'avoir deux petites structures qu'une grande.

Un membre demande s'il est possible d'élargir les horaires d'ouverture tenant compte que le site de Villarlod est plus éloigné. Le comité a pris note de la question et va statuer sur ce point lors d'une prochaine séance.

10. Divers

Il n'y a aucune autre question ou remarque de la part de l'assemblée. M. Marc Arrighi remercie les personnes présentes et souligne que les parents peuvent compter sur le comité pour que tous les changements et nouveautés qui s'annoncent se mettent en place de la manière la plus optimale possible. Il clôt l'assemblée à 21h05.